



SOMMET INAUGURAL SUR L'AUTONOMISATION JURIDIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST

October 5-9, 2020

2pm (WAT), 9am (EDT)



PATHFINDERS
BUILDING FOR PEACEFUL, JUST AND INCLUSIVE SOCIETIES



ISA WALLI
EMPOWERMENT
INITIATIVE



OSIWA jei



SOUTENIR LES PRACTICIENS DE L'AUTONOMISATION JURIDIQUE POUR FAIRE PROGRESSER LA JUSTICE POUR TOUS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Document final du Sommet virtuel 2020 sur l'autonomisation juridique en Afrique de l'Ouest

Nous, les participants du Sommet virtuel sur l'autonomisation juridique en Afrique de l'Ouest, nous sommes réunis virtuellement du 5 au 9 octobre 2020 pour entamer une conversation régionale sur l'autonomisation juridique, afin de discuter des défis communs et de réaliser nos aspirations collectives à faire de l'accès à la justice une réalité pour tous. Le sommet a eu lieu pendant la pandémie mondiale de Covid-19, laquelle continue à présenter des obstacles inédits qui menacent de creuser les écarts en matière de justice dans toute l'Afrique de l'Ouest. Cependant, les premières réponses à la crise soulignent la résilience des organisations et des praticiens de l'autonomisation juridique, dont les adaptations pour fournir des services de justice communautaire permanents ont été mises en évidence tout au long de la semaine. Les participants au sommet ont partagé des expériences, des solutions innovantes, des défis communs et des bonnes pratiques issues de projets d'autonomisation juridique dans la région.

Nous prévoyons que le sommet permettra d'atteindre les objectifs suivants : sensibiliser davantage au rôle essentiel des auxiliaires juridiques et des autres acteurs de base de l'autonomisation juridique pour combler les lacunes de la justice ; accroître l'engagement entre les communautés judiciaires locales et nationales chargées de concevoir des politiques réactives qui répondent aux besoins des citoyens ; servir de point de départ pour le développement d'un réseau de pairs d'auxiliaires juridiques communautaires ; et aider les acteurs et organisations de l'autonomisation juridique à identifier des priorités politiques communes axées sur les auxiliaires juridiques et l'aide juridique.

Les sessions du sommet ont mis en évidence l'importance :

- de partenariats renforcés entre les praticiens de l'autonomisation juridique, les organisations communautaires et les gouvernements, afin de garantir l'accès à la justice pour tous ;
- d'approches innovantes de la part des praticiens et organisations d'autonomisation juridique afin de mieux assurer l'accès à la justice par des approches novatrices et flexibles, souvent en recourant à la technologie, notamment pendant la crise du Covid-19 en cours et pour faire face aux impacts socio-économiques plus larges pendant la reprise ;
- de la nécessité de garantir des modèles de financement durables pour l'autonomisation juridique ;
- de mettre en place de systèmes d'apprentissage et de renforcement des capacités par des échanges entre pairs au sein des organisations qui mettent en œuvre des projets d'autonomisation juridique, visant

- à améliorer les compétences et connaissances des praticiens et, en fin de compte, le travail d'autonomisation juridique de leur organisation ; et
- de saisir les opportunités régionales pour faire progresser l'accès à la justice par un plaidoyer collaboratif et un engagement participatif des acteurs du secteur de la justice.

Sur la base des travaux du sommet, nous adoptons par la présente la déclaration, l'appel à l'action et les engagements suivants pour renforcer le soutien aux prestataires d'autonomisation juridique et aux auxiliaires juridiques communautaires en Afrique de l'Ouest :

Nous sommes conscients que l'accès à la justice est la capacité des personnes à faire valoir leurs droits et à demander réparation pour leurs griefs par le biais d'institutions judiciaires formelles ou informelles, dans le respect des normes en matière de droits de l'homme ;

Nous soulignons que l'accès à la justice est un principe fondamental de l'État de droit et une condition préalable qui permet aux personnes d'exercer leurs droits, de faire entendre leur voix, de contester des actions ou des décisions injustes et de demander des comptes aux décideurs ;

Nous insistons sur le rôle important que jouent les praticiens de l'autonomisation juridique et les auxiliaires juridiques communautaires en Afrique de l'Ouest, en raison de leur capacité à répondre aux besoins juridiques des populations marginalisées tant dans des contextes ruraux qu'urbains, en particulier lorsque les mécanismes de justice officielle sont inaccessibles ou ne sont pas préférables ;

Nous apprécions que les praticiens de l'autonomisation juridique et les auxiliaires juridiques communautaires offrent des solutions centrées sur les personnes, économiques et durables, qui contribuent à la justice sociale et économique de manière à réduire la pression sur les mécanismes de justice officielle surchargés, grâce à la médiation, aux services d'orientation, à l'éducation aux droits, à la défense et à l'accompagnement ;

Nous notons qu'un système de justice équitable, ouvert et responsable est une caractéristique fondamentale d'un gouvernement ouvert et sert de puissant catalyseur pour les citoyens qui cherchent des solutions à leurs griefs, ainsi qu'une protection contre la violation de leurs droits par des individus, des gouvernements ou des sociétés ;

Nous prenons note de la Déclaration de 2012 de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'État de droit aux niveaux national et international (A/RES/67/1), qui « [...] souligne le droit à l'égalité d'accès à la justice pour tous, y compris les membres de groupes vulnérables, et l'importance de la sensibilisation aux droits juridiques et, à cet égard, nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir des services équitables, transparents, efficaces, non discriminatoires et responsables qui favorisent l'accès à la justice pour tous, y compris l'aide juridique » ;

Nous prenons note de la Résolution de 2012 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptant les Principes et directives des Nations Unies sur l'accès à l'assistance judiciaire dans les systèmes de justice pénale (A/RES67/187), qui « [...] a noté que les États utilisent différents modèles pour la fourniture d'assistance judiciaire. Il peut s'agir de défenseurs publics, d'avocats privés, d'avocats contractuels, de programmes bénévoles, d'ordre des avocats, d'auxiliaires juridiques et autres » ;

Nous rappelons le rôle essentiel que joue l'accès à la justice en tant que moteur du développement durable, condition préalable nécessaire à l'instauration de sociétés pacifiques, justes et ouvertes, et en tant qu'objectif spécifique, comme le souligne l'objectif 16 de l'Agenda 2030 pour le développement durable (Promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes en vue du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux) ;

Nous prenons en considération l'accent mis par la Commission de l'Union africaine sur l'État de droit et l'accès à la justice comme l'une des sept priorités ambitieuses énoncées dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, ainsi que les efforts en cours de la Commission de la CEDEAO pour développer un cadre régional sur l'accès à la justice et l'État de droit ;

Nous prenons note de l'appel lancé en 2019 par le groupe de travail sur la justice de l'initiative Pathfinder, qui a invité tous les pays et partenaires à travailler ensemble pour prévenir et résoudre les problèmes de justice mondiale et à utiliser des approches de justice centrées sur les personnes pour aider les individus, les communautés et les sociétés à réaliser leur potentiel ([Rapport sur la justice pour tous](#)) ;

Nous prenons note des déclarations et résolutions ultérieures qui soulignent l'engagement de la communauté internationale à promouvoir un accès équitable à la justice pour tous : [La Déclaration de La Haye sur l'égalité d'accès à la justice pour tous d'ici 2030](#) (2019), et la [Déclaration et le Plan d'action conjoint sur l'accès à la justice pour tous dans les pays touchés par des conflits](#) (2019) ;

Nous rappelons les engagements et résolutions pris lors des précédentes assemblées qui soulignent le rôle des auxiliaires juridiques pour assurer l'accès à la justice pour tous, notamment : [Résolution de la CADHP sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique](#); [Déclaration de Dakar](#) (1999); [Principes et directives de la CADHP sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique](#) (2003); [Déclaration de Lilongwe sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale en Afrique et Plan d'action](#) (2004); [Déclaration de Bamako sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme](#) (2011); [Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'État de droit aux niveaux national et international](#) (2012); [Déclaration de Kampala sur les auxiliaires de justice communautaires](#) (2012); [Déclaration de Johannesburg sur la mise en œuvre des principes et directives des Nations unies sur l'accès à l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale](#) (2014); et [Déclaration de Kigali sur la collaboration entre le pouvoir judiciaire et les institutions de justice communautaire autochtone ou locale](#) (2017) ;

Nous reconnaissons que de grands progrès ont été réalisés au cours de la dernière décennie pour accélérer l'accès à la justice pour tous ; cependant, de nombreux citoyens en Afrique de l'Ouest ne peuvent pas bénéficier d'un recours efficace pour leurs griefs en raison de systèmes judiciaires et d'acteurs de la justice partiaux, d'une corruption institutionnalisée, de la distance entre les prestataires de justice et les communautés, du temps nécessaire pour obtenir justice, de la nature coûteuse des systèmes officiels et/ou d'autres raisons personnelles ; **Nous reconnaissons** en outre les disparités nuancées auxquelles sont confrontées les femmes et les filles lorsqu'elles tentent d'accéder à la justice ou de satisfaire leurs besoins juridiques (comme le souligne le [rapport « Global Justice for Women »](#) de 2019) ;

Nous sommes conscients que nos organisations individuelles utilisent des stratégies et des outils distincts pour répondre aux besoins spécifiques des populations que nous servons ; cependant, nous utilisons uniformément des éléments de l'autonomisation juridique pour promouvoir la sensibilisation et l'éducation juridiques et soutenir les initiatives de plaidoyer visant à placer les solutions communautaires au centre des problèmes de justice et de développement ;

Nous nous engageons à nouveau à défendre l'accès à la justice, à soutenir les praticiens de l'autonomisation juridique et les auxiliaires juridiques communautaires, et à promouvoir un engagement régional continu afin d'échanger des expériences, d'harmoniser les bonnes pratiques et de plaider pour un cadre favorable et efficace qui permette aux auxiliaires juridiques communautaires de prospérer en Afrique de l'Ouest.

Dans la continuité de ce qui précède, et afin de garantir un soutien renforcé et une action collective pour les praticiens de l'autonomisation juridique et les auxiliaires juridiques communautaires en Afrique de l'Ouest, les actions suivantes peuvent et doivent être prises dès maintenant pour garantir à tous un accès à la justice centré sur les personnes en Afrique de l'Ouest :

Recommandations relatives à la reconnaissance des praticiens de l'autonomisation juridique et à la création de coalitions régionales

- Les gouvernements et les acteurs régionaux, y compris la CEDEAO, doivent renforcer la reconnaissance et le soutien du rôle que jouent les auxiliaires juridiques communautaires pour garantir l'accès à la justice des

personnes dans toute l'Afrique de l'Ouest, notamment par le biais de législations et de politiques nationales et régionales.

- Ce sommet devrait être un point de départ pour les auxiliaires juridiques communautaires et les organisations d'autonomisation juridique afin d'établir des systèmes d'apprentissage, et de partager et s'engager sur des solutions et des défis communs, indépendamment de la situation géographique. Un réseau de pairs de praticiens régionaux de l'autonomisation juridique devrait être établi à l'issue du sommet afin d'assurer un partage solide des idées novatrices et des bonnes pratiques, et de fournir une plateforme de référence dans un esprit de collaboration et de croissance et d'amélioration transformatrices. La création de coalitions est la clé de la réussite des efforts d'autonomisation juridique.
- Les organisations devraient partager les idées, ressources et modèles qui ont fait leurs preuves dans leurs communautés afin de pouvoir les adapter et les appliquer dans différents contextes. Bien qu'il soit impossible de copier/coller des modèles d'une communauté à l'autre et qu'il faille toujours tenir compte du contexte, le partage des idées et la création de coalitions sont essentiels pour progresser.

Recommandations pour améliorer les bonnes pratiques en matière de justice centrée sur les personnes grâce à des modèles de prestation de services d'autonomisation juridique

- Les organisations d'autonomisation juridique devraient aborder et chercher à améliorer avec détermination la manière dont elles assurent l'égalité des sexes et s'attaquer de manière significative à la discrimination sexuelle, étant donné la myriade de défis auxquels sont confrontées les femmes auxiliaires juridiques elles-mêmes et les femmes en quête de justice dans des espaces judiciaires souvent dominés par les hommes.
- Les praticiens et les organisations d'autonomisation juridique en Afrique de l'Ouest doivent renforcer l'utilisation d'approches fondées sur les données pour fournir un accès aux services de justice centré sur les personnes. Cela comprend le recours à l'engagement communautaire participatif, aux enquêtes sur les besoins en matière de justice et aux approches collaboratives multipartites ascendantes.
- Les gouvernements ainsi que les praticiens et organisations d'autonomisation juridique en Afrique de l'Ouest devraient investir davantage dans une véritable sensibilisation à la justice et aux droits, afin de s'assurer que les gens comprennent bien leurs droits et les recours dont ils disposent dans le cadre des systèmes juridiques et judiciaires en vigueur, de façon qu'ils puissent résoudre leurs problèmes de justice les plus urgents.
- Les partenariats entre les gouvernements, la société civile et les acteurs du secteur juridique (ordres d'avocats, magistrature, prestataires de formation juridique, systèmes de médiation/de règlement des différends) devraient être renforcés en ce qui concerne l'autonomisation juridique en Afrique de l'Ouest. Cela inclut un engagement amélioré par le biais d'initiatives multipartites telles que le Partenariat pour un gouvernement ouvert.

Recommandations pour faire face aux défis émergents de la pandémie de Covid-19

- Pendant la crise du Covid-19, les services juridiques n'étaient pas considérés comme essentiels dans de nombreux endroits en Afrique de l'Ouest, ce qui laissait souvent les communautés sans ressources suffisantes pour aborder et traiter de manière adéquate leurs problèmes juridiques les plus urgents, notamment sur les questions relatives à la violence domestique, au droit au logement ou au droit du travail. Pour aller de l'avant, les gouvernements doivent reconnaître que la justice est un service essentiel et fournir le soutien nécessaire aux prestataires de services pour qu'ils continuent à répondre aux besoins des communautés.
- Un manque d'accès à l'information sur les services de justice et la prise de décision consécutive a aggravé le déficit de justice pendant la pandémie. Les gouvernements devraient intégrer de manière proactive des mécanismes de transparence et de responsabilité dans les prises de décisions liées à la pandémie. Il est important d'établir les conditions et les pratiques d'un système judiciaire plus ouvert afin d'améliorer l'accès des citoyens à la justice et de renforcer la confiance entre les citoyens et le gouvernement à long terme.

S'attaquer aux causes profondes des injustices économiques, avec la collaboration des acteurs de la justice pour identifier les problèmes et élaborer des solutions, peut aider les pays à mieux se reconstruire après la pandémie.

- Un usage efficace de la technologie doit être encouragé au niveau national et communautaire, dans le but à la fois d'atténuer les difficultés actuelles liées au Covid-19, et de permettre en fin de compte une plus grande portée et un meilleur impact. Des espaces doivent être créés pour permettre aux praticiens et entrepreneurs de l'autonomisation juridique de développer, modéliser et normaliser des réponses à l'urgence économique.
- Pour éviter une implosion de problèmes juridiques, les gouvernements doivent mieux adapter les réponses d'urgence pour refléter les besoins et circonstances nuancés de groupes vulnérables et empêcher que ces groupes ne soient ciblés de manière disproportionnée par des mesures punitives et des restrictions.

Recommandations pour soutenir l'innovation et la technologie au service de la justice en Afrique de l'Ouest

- La société civile et les gouvernements d'Afrique de l'Ouest devraient soutenir et permettre l'usage efficace de la technologie par les praticiens de l'autonomisation juridique, ce qui implique de construire une infrastructure TIC plus large, de reconsiderer tous les effets des politiques restrictives (telles que les fermetures d'Internet ou la taxation de l'économie numérique), de mettre à jour des cadres réglementaires obsolètes qui ne facilitent pas un environnement favorable, et d'adopter les développements technologiques eux-mêmes.
- Les organisations et les praticiens de l'autonomisation juridique en Afrique de l'Ouest devraient encourager des partenariats créatifs entre les fournisseurs de technologie juridique et les grandes entreprises technologiques, le secteur privé, la société civile et le gouvernement afin d'augmenter / diversifier le financement de développements de technologie juridique, et de soutenir la normalisation d'initiatives réussies dans les pays et les communautés.
- Les innovations technologiques doivent pouvoir s'adapter et répondre aux divers contextes dans lesquels travaillent les praticiens de l'autonomisation juridique et les auxiliaires juridiques communautaires. Toute innovation visant à promouvoir l'accès à la justice doit être développée en consultation avec les communautés auxquelles elle doit profiter.

Recommandations sur la durabilité et le financement de la justice en Afrique de l'Ouest

- Les organisations de la société civile et les organisations communautaires d'autonomisation juridique devraient utiliser des processus nationaux et mondiaux tels que la plateforme nationale OGP et la plateforme ODD pour préconiser et obtenir des financements du gouvernement.
- Les gouvernements devraient démontrer leur volonté politique de donner des moyens juridiques à leurs citoyens pauvres et vulnérables en engageant des ressources qui seront dirigées vers les organisations communautaires et l'aide juridique. Toutefois, le financement public ne doit pas affecter l'indépendance des organisations d'autonomisation juridique.
- Les organisations de la société civile qui fournissent des services d'autonomisation juridique doivent réfléchir de manière créative à la manière de modifier leurs modèles de soutien afin de pouvoir trouver leurs propres sources de financement, ce qui pourrait signifier envisager des modèles basés sur l'entreprise sociale et l'adhésion.

La traduction de l'annexe sur les engagements est une traduction non officielle

SOMMET SUR L'AUTONOMISATION JURIDIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE JUSTICE

Compte tenu de l'évolution rapide de la situation mondiale, l'importance et l'urgence d'une action en faveur d'une justice centrée sur les personnes sont trop fortes pour être ignorées. À l'issue du Sommet sur l'autonomisation juridique en Afrique de l'Ouest et afin de garantir un engagement solide des organisations locales, régionales et internationales, les partenaires et les participants au sommet sont encouragés à s'engager dans des actions audacieuses qui garantissent la justice pour tous en améliorant la situation des populations les plus marginalisées et vulnérables de la région. Nous appelons les gouvernements, les organisations internationales et régionales, la société civile, les professionnels de la justice, le secteur privé, les communautés et les individus à s'engager dans le mouvement pour rendre justice à tous.

Nom de l'organisation, du gouvernement, du partenaire ou de la personne qui s'engage	Engagements de l'Afrique de l'Ouest en matière de justice (peuvent prendre différentes formes)	Pays / région concernés
Isa Wali Empowerment Initiative (IWEI)	<p>Les engagements de l'IWEI pour l'Afrique de l'Ouest sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Continuer à plaider et à s'engager au niveau des États et au niveau national en faveur de l'autonomisation juridique Suivi des résultats du sommet régional Continuer à établir et à renforcer les collaborations avec la JEI et d'autres acteurs de l'autonomisation juridique Continuer à fournir une éducation et une sensibilisation juridiques aux groupes pauvres et vulnérables (femmes, enfants et jeunes) des zones urbaines et rurales <p>Continuer à former et à renforcer les capacités des parajuristes de proximité afin de garantir l'accès à la justice pour les pauvres et les groupes vulnérables (femmes, enfants et jeunes) en milieu urbain et rural</p>	Nigeria
Justice & Empowerment Initiatives (JEI)	<p>Nous nous engageons à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Continuer à développer notre programme de services parajuridiques au Nigeria et au Bénin pour permettre aux pauvres des zones urbaines d'accéder à la justice Organiser des échanges interurbains d'apprentissage parajuridique afin de créer des espaces d'apprentissage horizontaux entre les parajuristes Continuer à documenter notre modèle unique de services parajuridiques et à analyser les données relatives au traitement des dossiers afin d'élaborer des enseignements fondés sur des preuves et visant à renforcer l'impact Travailler avec le Legal Aid Council of Nigeria (LACON), l'Isa Wali Empowerment Initiative (IWEI) et d'autres organisations aux vues similaires en vue d'organiser régulièrement des sommets annuels sur l'autonomisation juridique au Nigeria <p>Explorer les possibilités de plaidoyer intrarégional en partenariat avec d'autres organisations d'autonomisation juridique</p>	Nigeria & Bénin
National Coalition for Community Legal Empowerment (NaCCE)	<p>Les engagements de la NaCCE pour l'Afrique de l'Ouest sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir nos bureaux parajuridiques communautaires comme des centres d'accueil où les gens apportent quotidiennement leurs problèmes pour obtenir une assistance juridique. 	Sierra Leone

La traduction de l'annexe sur les engagements est une traduction non officielle

Nom de l'organisation, du gouvernement, du partenaire ou de la personne qui s'engage	Engagements de l'Afrique de l'Ouest en matière de justice (peuvent prendre différentes formes)	Pays / région concernés
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer notre collaboration et nos réseaux pour valider la nécessité de l'autonomisation juridique par une connaissance sans entrave du droit. • Mener des recherches et maintenir un système de base de données national idéal pour informer les gouvernements des raisons pour lesquelles la prestation de services de justice communautaire par des parajuristes est fondamentale pour atteindre l'objectif de la SDG16 d'ici 2030. • Continuer à explorer et à partager des modèles innovants qui permettent aux personnes les plus marginalisées, les plus démunies et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, de s'exprimer et de faire entendre leur voix. • Poursuivre notre campagne de mobilisation de ressources pour renforcer les capacités institutionnelles des membres de la NaCCLE afin qu'ils soient aptes à répondre aux besoins de la demande d'accès à la justice au XXIe siècle. 	
<p>Namati</p> <p><i>Remarques faites lors de la séance de clôture</i></p>	<p>Namati, en tant qu'organisateur du Legal Empowerment Network, s'engage à ce qui suit:</p> <p>Premièrement, nous nous engageons à travailler avec les organisations d'autonomisation juridique en Afrique de l'Ouest pour renforcer un solide réseau régional de pairs, en utilisant nos diverses plateformes d'apprentissage et de partage. Nous cultiverons au sein du réseau un noyau actif d'organisations parajuridiques d'Afrique de l'Ouest, qui se mettront régulièrement en relation pour explorer les possibilités de collaboration et de coordination.</p> <p>Deuxièmement, nous soutiendrons les organisations de base d'Afrique de l'Ouest en approfondissant de manière significative l'impact, la durabilité ou la qualité de leur travail d'autonomisation juridique. Chaque année, nous concevrons et organiserons des événements d'apprentissage de haute qualité qui aideront les membres à explorer des solutions pratiques à des défis concrets. Nous mettrons l'accent sur l'apprentissage entre pairs, tirerons parti des technologies d'apprentissage en ligne et offrirons des possibilités d'échanges d'apprentissage.</p> <p>Troisièmement, nous travaillerons avec les membres du réseau d'Afrique de l'Ouest pour saisir les opportunités régionales de transformer l'environnement politique pour l'autonomisation juridique. Nous inviterons les acteurs du secteur de la justice et d'autres alliés de toute la région à coopérer et à plaider collectivement en faveur de la justice pour nos communautés.</p>	Régional
Open Government Partnership	<p>Au cours des dernières années, la justice et la promotion de systèmes judiciaires transparents, accessibles et inclusifs sont devenues des priorités pour la communauté des gouvernements ouverts. Dans cette optique, le Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP) a créé la Coalition pour la justice de l'OGP, un groupe de membres de l'OGP, d'organisations de la société civile et d'autres partenaires nationaux et internationaux qui, par le biais de leurs plans d'action, font progresser une approche de la justice centrée sur les personnes. L'OGP continuera à soutenir les membres de l'OGP - y compris par le biais de la Coalition pour la justice de l'OGP - pour faire avancer la co-création d'engagements en matière de justice dans les plans d'action de l'OGP.</p>	Les membres nationaux et locaux de l'OGP sont énumérés ici, mais comprennent les pays d'Afrique de l'Ouest suivants : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal et Sierra Leone.
<p>The Carter Center</p> <p><i>Remarques faites lors de la séance de clôture</i></p>	<p>Nous nous engageons à poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les communautés à répondre à leurs besoins juridiques par le biais de systèmes de justice formels et informels en faisant appel à nos conseillers en justice communautaire, à nos moniteurs de résolution de conflits communautaires et à nos associés juridiques. 	Le Liberia, et peut-être au-delà

La traduction de l'annexe sur les engagements est une traduction non officielle

Nom de l'organisation, du gouvernement, du partenaire ou de la personne qui s'engage	Engagements de l'Afrique de l'Ouest en matière de justice (peuvent prendre différentes formes)	Pays / région concernés
	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir de solides activités de sensibilisation sur l'accès à la justice pour les communautés et les parties prenantes dans tout le Libéria. Fournir un soutien technique au gouvernement du Libéria dans le cadre de ses plans actuels visant à aborder de manière globale la résolution alternative des conflits par le biais d'une politique nationale. Et de rechercher des mécanismes créatifs qui permettront à nos partenaires de renforcer leurs capacités et à nous tous de mieux atteindre tous les Libériens, en assurant un accès équitable à la justice. <p>Nous restons également attachés à cette nouvelle communauté de pratique et nous nous engageons à partager nos expériences et à élargir nos programmes. Y compris la participation à une future conférence de suivi, lorsqu'il sera possible de le faire à nouveau en toute sécurité.</p>	
H.E Mr. Musa F. Dean, Minister of Justice and Attorney General of Liberia (Ministre de la justice et procureur général du Liberia) <i>Remarques faites lors de la séance de clôture</i>	Engagé à continuer d'utiliser la plate-forme du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) pour faire avancer les réformes de la justice centrées sur les personnes Le Liberia développe son quatrième plan d'action du PGO, qui comprend des engagements pour aider les citoyens à connaître leurs droits et pour renforcer leur capacité à surveiller le système judiciaire. Le plan comprend également un engagement à utiliser des mécanismes alternatifs de résolution des conflits, y compris l'autonomisation juridique, pour élargir l'accès à la justice.	Liberia
Marchel Gerrmann, Ambassador of the Netherlands to Mali (Ambassadeur des Pays-Bas au Mali) <i>Remarques faites lors de la séance de clôture</i>	Les Pays-Bas s'engagent à continuer à travailler à la réalisation du SDG 16 en soutenant le Mali et d'autres pays du Sahel pour rapprocher la justice des populations et la rendre plus adaptée à leurs besoins. L'accès à la justice, a-t-il déclaré, est une pierre angulaire des efforts de son pays pour réduire l'instabilité et promouvoir le développement au Sahel, et ses réseaux de parajuristes ont atteint plus de 300 000 personnes grâce à des conseils de sensibilisation juridique, des orientations et des résolutions de conflits.	Mali, pays du Sahel
Eyesan Emmanuel Okorodudu, Head of Democracy and Good Governance Political Affairs Directorate, ECOWAS Commission (Chef de la Direction des affaires politiques de la démocratie et de la bonne gouvernance, Commission de la ECOWAS) <i>Remarques faites lors de la séance de clôture</i>	Les priorités stratégiques de la CEDEAO pour le secteur de la justice ont été définies : <ul style="list-style-type: none"> Le réexamen des questions de la représentation juridique gratuite, afin d'aborder l'impact des défis de la pauvreté qui prive la plupart des citoyens de la possibilité d'avoir une représentation juridique. (Ressusciter l'Association du Barreau de l'Afrique de l'Ouest (WABA) - utiliser cette plateforme pour renforcer la coopération internationale sur les réformes du secteur de la justice et l'établissement de programmes (Art. 57 (B) ECPF - réforme nationale de la constitution nationale pour promouvoir l'accès à la justice). Créer un principe de convergence sur les pratiques et les opérations des services parajuridiques dans la région, en vue de renforcer les normes et les standards communs à adopter et à utiliser dans tous les États membres. Renforcement du soutien au processus judiciaire en vue d'améliorer le mécanisme de responsabilisation du secteur de la justice par le biais de la promotion de l'Amicus Curiae (ami de la Cour). Mettre en place des programmes de promotion des litiges d'intérêt public dans les affaires où la justice est centrée sur les personnes. Ceci est pertinent dans la pratique actuelle de la question constitutionnelle du référendum. Créer l'accès des citoyens de la communauté à la justice par le biais du Médiateur de la République et du Bureau du Médiateur. Cela donne à l'État la possibilité de renforcer sa réactivité vis-à-vis des citoyens. 	Régional

La traduction de l'annexe sur les engagements est une traduction non officielle

Nom de l'organisation, du gouvernement, du partenaire ou de la personne qui s'engage	Engagements de l'Afrique de l'Ouest en matière de justice (peuvent prendre différentes formes)	Pays / région concernés
	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir l'espace de justice pour faire fonctionner le mécanisme des systèmes de justice alternatifs (SJA) comme un canal plus large pour créer l'accès des citoyens à la justice. • Créer des opportunités pour le secteur de la justice des États membres afin d'investir et de redistribuer le budget du secteur de la justice pour fournir des audiences foraines. Les audiences foraines permettent aux habitants des zones rurales d'avoir accès à la pratique judiciaire conventionnelle, qui est habituellement absente dans les communautés rurales qui ne disposent que de tribunaux coutumiers traditionnels. (Art. 57(L) ECPF - mettre en œuvre des mesures visant à moderniser le système de justice traditionnelle, religieuse et communautaire). • Améliorer le système des tribunaux traditionnels, qui est l'un des plus anciens de la région, pour l'adapter à la modernisation et aux nouvelles valeurs sociales. Il y a une recherche croissante d'accès aux systèmes traditionnels de tribunaux alternatifs de résolution des conflits qui sont en dehors des systèmes conventionnels de droit civil et de common law. • Encourager la création d'un environnement propice à l'activisme judiciaire, en soutenant la recherche sur le constitutionnalisme et les pratiques des juges traditionnels. • Créer/renforcer le Forum des Ministres de la Justice des Etats membres de la CEDEAO pour traiter des défis liés à la Constitution et au secteur de la justice : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les réformes judiciaires qui favorisent les principes démocratiques, la stabilité et l'harmonie dans la région ; - Soutenir la promotion de la justice, de la réconciliation et de l'État de droit dans la région ; - Soutenir l'institutionnalisation du Forum du Barreau de l'Afrique de l'Ouest ; - Soutenir la campagne sur la défense des intérêts judiciaires par le biais des litiges d'intérêt public et du Médiateur de la République. 	
<p>Simeon Koroma, African Centre of Excellence for Access to Justice (Centre d'excellence africain pour l'accès à la justice)</p> <p><i>Remarques faites lors de la séance de clôture</i></p>	<p>L'engagement principal pour l'Afrique de l'Ouest est de "pousser pour le développement et l'adoption de mécanismes juridiques et autres qui promeuvent, facilitent et incorporent des solutions de justice communautaire parajuridique et indigène qui sont accessibles et abordables. Il s'agit là d'une possibilité qui s'inscrit dans quatre domaines prioritaires clés pour la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le nombre de membres en Afrique de l'Ouest ; • Accroître la recherche et la documentation des meilleures pratiques ; • Mener des échanges de renforcement des capacités ; et • - Accroître la promotion de la reconnaissance et de la participation des parajuristes dans les systèmes judiciaires. 	Régional
<p>Ayisha Osori, Executive Director, Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) (Directeur exécutif)</p> <p><i>Remarques faites lors de la séance de clôture</i></p>	<p>Les engagements d'OSIWA pour l'Afrique de l'Ouest sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener un plaidoyer sur l'importance de l'aide juridique et des mécanismes de justice alternatifs • Travailler avec des partenaires afin de normaliser les programmes de formation parajuridique, dans la mesure du possible • Encourager davantage de pays à mettre en place des conseils d'aide juridique comme celui mis en place en Sierra Leone 	Régional

La traduction de l'annexe sur les engagements est une traduction non officielle

Nom de l'organisation, du gouvernement, du partenaire ou de la personne qui s'engage	Engagements de l'Afrique de l'Ouest en matière de justice (peuvent prendre différentes formes)	Pays / région concernés
	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à intégrer les solutions de justice alternative dans le système judiciaire formel • Soutenir davantage de collaborations multipartites dans la région. 	
National Coalition for Community Legal Empowerment (NaCCLE)	<p>NaCCLE's commitments for West Africa are as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> • To maintain our community-based paralegal offices as drop-in-centers where people bring in their problems on daily bases for legal assistance. • To Strengthen our collaboration and networks to validate the need for Legal Empowerment through unhindered knowledge of the law. • To conduct research and maintained a national database system ideal to informed governments why community-based justice service delivery through paralegals is fundamental to achieving SDG16 by 2030. • To continue exploring and sharing innovative models that give agency and voice to the most marginalized, deprived and vulnerable people especially women and children. <p>To continue our resource mobilization drive to build the institutional capacity of NaCCLE members to be fit-for-purpose in this 21st century access to justice demand.</p>	Sierra Leone